



Certificat

Certificate

MARQUE NF-DISPOSITIFS AVERTISSEURS POUR OUVRAGES ENTERRES

Admission à la marque NF
N° 01/01 du 28.01.1977

Reconduction
N° 01/01-15 du 25.01.2010

COURANT

241 route de Dommartin
01570 MANZIAT

Usine **MANZIAT**

Page 1/1

La société est autorisée à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 12613 relative aux dispositifs avertisseurs à caractéristiques visuelles, en matière plastique, pour câbles et canalisations enterrés.

TYPES DE PRODUITS ADMIS A LA MARQUE NF

Produit*	Type de dispositif avertisseur	Largeur (cm)	Longueur (m)	Caractéristiques du fil (inox gainé) si dispositif détectable
EURE K	Type 2	30	25 "grand public"	-
EURE K	Type 2	20 - 30	100	-
EURE K	Type 2	20 - 30	100	-
EURE K2 (détectable)	Type 2	20 - 30	100	Ø 0,5 mm
EURE K2 (détectable)	Type 2	20 - 30	100	Ø 0,5 mm

* = couleurs visées : Bleu - Jaune - Rouge - Vert - Marron - Orange - Blanc
= matériau : polypropylène

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats de contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme de vérification et les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé pour une durée de 3 ans à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et au référentiel NF113.



Le Directeur Général Délégué

Jacques BESLIN

Ref 011 - 2009/02
40%